

PRINCIPALES CONDITIONS TARIFAIRES

des opérations et services aux particuliers au 01/03/2025

Prix en euros par opération (sauf indication contraire), exprimés taxes incluses lorsque celles-ci sont dues.

BANQUE POPULAIRE AUVERGNE RHÔNE ALPES

BANQUE DE LA TRANSITION ENERGÉTIQUE

EXTRAIT STANDARD DESTARIFS

(Liste nationale des services les plus représentatifs rattachés à un compte de paiement)

Les tarifs ci-dessous sont indiqués hors offre groupée de services (forfait) et hors promotion ou tarif spécifique à une partie de la clientèle. Ces tarifs sont également repris dans les thèmes correspondants.

LISTE DE SERVICES	PRIX EN€
Abonnement à des services de banque à distance (<u>Internet</u> , téléphone, SMS, etc.) Cyberplus Initial (1)	Gratuit (hors coût fournisseur d'accès Internet)
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par (mise en place par Cyberplus) - notification hors application mobile - e-mail	Gratuit (hors coût opérateur téléphonique)
Tenue de compte	2,55€ par mois Soit pour information 30,60€ par an
Fourniture d'une carte de débit, carte de paiement internationale – à débit immédiat : Carte Visa Classic – à débit différé : Carte Visa Classic – à autorisation quasi-systématique (débit immédiat) : Carte Visa Classic	50,00€ par an 50,00€ par an 50,00€ par an
Retrait d'espèces (cas de retrait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale)	1,25€ par retrait (à partir du 3° retrait par mois)
Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement : Sécuriplus ⁽²⁾	29,80€ par an
Virement (cas d'un virement SEPA classique occasionnel) : – en agence – par Internet	5,00€ par virement Gratuit
Prélèvement : — frais par paiement d'un prélèvement SEPA — frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA	Gratuit Gratuit
Commission d'intervention	8,00€ par opération avec un plafond de 80€ par mois

Afin d'assurer l'information de la clientèle et du public sur les prix des produits et services liés à la gestion d'un compte de dépôt ou d'un compte de paiement, les établissements mettent à disposition sous forme électronique sur leur site Internet et en libre-service dans les locaux de réception du public, sur support papier ou un support durable le document d'information tarifaire prévu par l'article 1°°, III de l'arrêté du 5 septembre 2018. Ce document harmonisé présente la liste des services les plus représentatifs rattachés à un compte de paiement telle que définie à l'article D 312-1-1 A du Code Monétaire et Financier et l'offre groupée de services la plus commercialisée ou les offres groupées de services en cours de commercialisation.

⁽¹⁾ Le service souligné correspond à celui proposé dans le cadre du produit mentionné.

⁽²⁾ Contrat assuré par BPCE Assurances IARD et Covéa Protection Juridique, entreprises régies par le Code des assurances.

SOMMAIRE

	ES TARIFS	2	MENTS FINANCIERS 21	
FC 4 4 4 5 5	UVERTURE, DNCTIONNEMENT I SUIVI DE VOTRE OMPTE Ouverture, transformation, clôture Relevés de compte Tenue de compte Services en agence Services Bancaires de Base	4	21 Épargne bancaire 21 Placements financiers 24 Autres services 24 Gestion sous mandat 24 Parts sociales TRANSITION ÉNERGÉTIQUE 25 Epargne Verte 25 Crédits Verts	•
6	Prestations de Base	_	ASSURANCES	
7 7 V(R) 8 10 10	ANQUE À DISTANCE Par Internet Par téléphone OS MOYENS ET OPÉ- ATIONS DE PAIEMENT Cartes Virements Prélèvements SEPA/TIPSEPA Chèques	8	ET PRÉVOYANCE 26 26 Vous assurer ainsi que vos proches 26 Assurer vos biens 27 Vous protéger au quotidien 27 Assurer vos moyens de paiement 27 Offres retirées de la commercialisation	•
11	Offres retirées de la commercialisation		AUTRES PRESTATIONS ET SERVICES 28	
12 13 14 14	FFRES GROUPÉES E SERVICES Pack Famille Forfait Cristal Forfait Cristal Duo Convention de relation Banque Privée Offre d'accompagnement de la Clientèle en situation de Fragilité financière (OCF) Offres retirées de la commercialisation	12	28 Frais de succession OPÉRATIONS INTERNATIONALES 29 Change manuel 29 Opérations par carte bancaire 29 Virement non SEPA 29 Virement SEPA 30 Commission de change 30 Chèques 30 Relevé de compte 30 Frontaliers	
16 16 16	RÉGULARITÉS FINCIDENTS Commission d'intervention Opérations particulières Incidents de paiement Plafonnements spécifiques	16	INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES 31 31 Pour rester en contact avec votre banque à tout moment 31 Nos partenaires & mentions légales 32 Références européennes	
18 19 19 20	ÉCOUVERTS CRÉDITS Découverts et autorisations de découvert Crédits à la consommation Crédits immobiliers Garanties et Prestations diver Assurance	18	RÉSOUDRE UN LITIGE 33 33 Votre Banque Populaire : votre interlocuteur privilégié 33 Votre recours en médiation	1
P	ccéder facilement à la brochure tarif opulaire Auvergne Rhône Alpes en tél ersion à jour en ligne			

Pour les termes qui font l'objet de cette icône, vous pouvez vous référer aux glossaires des principaux termes utilisés dans le secteur financier sur le site du Comité Consultatif du Secteur Financier (https://www.ccsfin.fr/informations-pratiques/glossaires).

OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE

€ PAR OPÉRATION (SAUF INDICATION CONTRAIRE)

OUVERTURE, TRANSFORMATION, CLÔTURE

• Ouverture / Clôture d'un compte de dépôt

 Désolidarisation de compte joint Gratuit

• Service d'aide à la mobilité bancaire (Facili'Pop)

Gratuit

Gratuit

RELEVÉS DE COMPTE

PÉRIODICITÉ	PAPIER	ELECTRONIQUE
Mensuelle	Gratuit	Gratuit
Journalière	18,20€/mois	Gratuit
Hebdomadaire	7,80€/mois	Gratuit
Décadaire	3,25€/mois	Gratuit
Quinzaine	2,15€/mois	Gratuit

• Option relevé de compte électronique en complément de l'édition papier

1.65€/mois

• Relevé de portefeuille titres

- annuel

- trimestriel

- mensuel Relevé annuel de frais

Gratuit Gratuit 7.60€/mois

Gratuit

TENUE DE COMPTE

• Tenue de compte de dépôt

2.55€/mois

Gratuit pour les moins de 25 ans, les clients détenteurs d'un Pack Famille, Forfait Cristal ou Forfait Cristal Duo, les clients détenteurs de la convention Droit au Compte et OCF (Offre Clientèle Fragile), les clients contractant un crédit à la consommation ou immobilier à compter du 13 novembre 2017 dont le compte a été ouvert moins de 180 jours avant l'édition de l'offre de crédit (exonération des frais de tenue de compte pendant toute la durée de vie du prêt).

• Frais de tenue et de gestion de compte de dépôt inactif

30€ par an dans la limite du solde créditeur du compte⁽¹⁾

DÉFINITION – Compte inactif au sens de l'article L.312-19 du Code Monétaire et Financier Ce terme est défini dans votre convention de compte de dépôt.

⁽¹⁾ Le montant des frais et commissions prélevés annuellement sur un compte de dépôt inactif est pláfonné par arrêté ministériel.

VERSEMENT, RETRAIT	
Versement d'espèces en agence	Gratuit
 Retrait d'espèces au sein de votre agence de gestion Retrait avec carte à usage unique (retrait hors de votre agence de gestion) Non facturé aux titulaires de l'OCF ou du Service Bancaire de Base Retrait au distributeur sans carte bancaire via le service Sm@rt Retrait (sous réserve d'un accès Cyberplus) 	Gratuit 5,10€ Gratuit
• Mise à disposition de fonds (auprès d'une autre Banque Populaire)	20,30€
RECHERCHE DE DOCUMENT(S)	
 Premier document Document supplémentaire Copie de chèque débité en compte, à l'unité 	19, 10€ 8,20€ 6,15€

AUTRES SERVICES

· Documents conservés à l'agence

SERVICES EN AGENCE

Nous consulter

Service Bancaire National
 (service permettant d'effectuer des opérations courantes sur tous les distributeurs et Bornes Libre Service Banque Populaire)

Gratuit Gratuit

- Délivrance d'un relevé d'identité bancaire (IBAN-BIC)
 Coffre-fort (selon disponibilité dans votre agence)
 - Prix annuel défini en fonction du volume du coffre
 - Garantie unique de 30 000€

À partir de 104,50€/an

SERVICES BANCAIRES DE BASE(1)

(services définis à l'article D.312-5-1 du code monétaire et financier, offerts dans le cadre du droit au compte prévu à l'article L.312-1 du même code)

Gratuit

- L'ouverture, la tenue et la clôture du compte,
- Un changement d'adresse par an,
- La délivrance à la demande de Relevés d'Identité Bancaire,
- La domiciliation de virements bancaires.
- La fourniture mensuelle d'un relevé des opérations effectuées sur le compte,
- L'encaissement de chèques et de virements bancaires,
- Prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement SEPA), titre interbancaire de paiement SEPA ou virement bancaire SEPA, ce demier pouvant être réalisé aux guichets⁽²⁾ ou à distance,
- L'abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone, SMS, etc.),
- Les dépôts et les retraits d'espèces au guichet de l'organisme teneur de compte,
- La fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) permettant notamment le paiement d'opérations sur Internet et le retrait d'espèces dans l'Union Européenne,
- Deux formules de chèques de banque par mois ou moyens de paiement équivalents offrant les mêmes services,
- La réalisation des opérations de caisse

⁽¹⁾ Ces prestations ne constituent pas une offre groupée de services. (2) Hors virement instantané.



DÉFINITION - DROIT AU COMPTE

Pour les clients titulaires des Services Bancaires de Base :

Gratuit

- Commission d'intervention⁽¹⁾,
- Frais par saisie administrative à tiers détenteur
- Frais par saisie-attribution / Frais par saisie conservatoire

LEC DRECTATIONS DA

(au sens des articles L312-1 et D.312-5 du code monétaire et financier)

- L'ouverture et la clôture du compte,
- Un changement d'adresse par an,
- La délivrance à la demande de Relevés d'Identité Bancaire,
- La domiciliation de virements bancaires,
- La fourniture mensuelle d'un relevé des opérations effectuées sur le compte,
- La tenue du compte,
- L'encaissement de chèques et de virements bancaires,
- Prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement SEPA), titre interbancaire de paiement SEPA ou virement bancaire SEPA, ce demier pouvant être réalisé aux guichets ou à distance,
- L'abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone, SMS, etc...),
- Les dépôts et les retraits d'espèces au guichet et aux distributeurs automatiques de la Banque,
- La fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) permettant notamment le paiement d'opérations sur Internet et le retrait d'espèces dans l'Union Européenne.

Gratuit Gratuit Gratuit Gratuit

Gratuit
Tarifs standards (3)
Tarifs standards (3)

Tarifs standards (3)

Tarifs standards (3)

Tarifs standards (3)

Tarifs standards (3)

⁽I) Définition page 16 "Irrégularités et incidents" / "Commission d'intervention"

⁽²⁾ Ces prestations ne constituent pas une offre groupée de services.

⁽³⁾ Se reporter aux tarifs indiqués dans ce document indiquant les conditions et tarifs des opérations et services.

BANQUE À DISTANCE

€ PAR OPÉRATION (SAUF INDICATION CONTRAIRE)

PAR INTERNET (ORDINATEUR, MOBILE ET TABLETTE)

· Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone, SMS, etc.) Cyberplus Initial - Cyberplus Initial Mineur(1)(2) -Abonnement permettant de consulter et de gérer ses comptes sur Internet Abonnement à des services de banque à distance

(Internet, téléphone, SMS, etc.)

Gratuit(3)

Gratuit

Cyberplus Optimal Bourse (1)(2) – Service permettant de consulter et gérer ses comptes ainsi que ses portefeuilles boursiers.

 Mise à disposition d'un PassCyberplus pour **Gratuit** puis la sécurisation des opérations en ligne 10,70€/pass · Abonnement à des produits offrant des alertes sur la Gratuit situation du compte par (mise en place par Cyberplus)

- notification hors application mobile(1) - e-mail⁽¹⁾

• E-documents (service permettant d'accéder à vos documents au format électronique)

Gratuit

 Agrégation de comptes (service d'informations consolidées concernant un ou plusieurs comptes ouvert(s) auprès d'une ou plusieurs autres banque(s), disponible sur l'espace de banque à distance du client)

Gratuit

 Secur'Pass (dispositif d'authentification forte permettant d'accéder aux comptes en ligne et de réaliser des opérations bancaires de facon sécurisée)

Gratuit

• Coffre-fort numérique (5 Go) (espace de stockage sécurisé de vos documents personnels et/ou professionnels)

1,90€/mois

PAR TÉLÉPHONE

• Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS **Moviplus** (abonnement mensuel, 2 choix possibles)

 Moviplus quotidien Moviplus hebdomadaire 3.20€/mois 1.50€/mois

Moviplus permet de recevoir sur téléphone mobile, le solde du compte, l'encours carte bancaire et les dernières opérations selon une périodicité adaptée à vos besoins.

• Frais d'utilisation des services de banque à distance Serveur Vocal Tonalité Plus (Internet, téléphone, SMS, etc.) (24h/24 7j/7)

Tonalité Plus⁽²⁾ composez le 04 73 73 73 93

(appel non surtaxé, coût selon opérateur)

Tonalité Plus permet de connaître, à tout moment et sans abonnement, le solde de vos comptes et vos demières opérations.

(3) Pour les abonnements souscrits à partir du 1er février 2020

⁽¹⁾ Hors coût du fournisseur d'accès à Internet.

⁽²⁾ Le(s) service(s) souligné(s) correspond(ent) à celui(ceux) proposé(s) dans le cadre du produit mentionné.

VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT

€ PAR OPÉRATION (SAUF INDICATION CONTRAIRE)

CARTES (cotisation annuelle, hors offres groupées de services)

Une réduction de 15 % est accordée dès la 2^{ème} carte sur le même compte. La réduction s'applique si la carte est de même type sur la cotisation la moins élevée. Exclusion de la carte à autorisation systématique et hors offres groupées de services.

DÉFINITIONS

- Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat): l'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, au jour le jour.
 Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé): l'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement
- effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement
- effectuée à l'aide de cette carte est debrie directierne le crime au non sur le compte du client, au 5 du mois suivant. Elle permet également d'effectuer des retraits qui sont débités au jour le jour sur le compte.

 Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation quasi-systématique): l'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intérnalement que le compte du client après vérification automatique intégralement sur le compte du client, après vérification automatique et systématique du solde (ou provision) disponible sur son compte. Toutefois, par exception, certaines opérations de paiement pourront être réalisées sans contrôle du solde (par exemple : péages d'autoroutes ou de certains parkings...)
- Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) : l'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, après vérification automatique et systématique du solde (ou provision) disponible sur son compte.

COTISATIONS CARTE

Cartes de paiement

CARTES (TARIF ANNUEL)	VISA INFINITE	VISA PLATINUM	VISA PREMIER	VISA CLASSIC
Fourniture d'une carte de débit — carte de paiement internationale à débit immédiat			135,90€	50,00€
Fourniture d'une carte de débit – carte de paiement internationale à débit différé	325,00€	216,00€	135,90€	50,00€
Fourniture d'une carte de débit – carte de paiement internationale à autorisation quasi-systématique à débit immédiat				50,00€
Fourniture d'une carte de débit – carte de paiement internationale à autorisation systématique à débit immédiat ⁽¹⁾				50,00€

(I) Carte à autorisation systématique réservée aux clients financièrement fragiles.

Cartes de débit/crédit (carte associée à un crédit renouvelable) (1)

CARTES (TARIF ANNUEL)	VISA PLATINUM FACÉLIA	VISA PREMIER FACÉLIA	VISA CLASSIC FACÉLIA
Fourniture d'une carte de paiement internationale à débit immédiat	216,00€	135,90€	50,00€
Fourniture d'une carte de paiement internationale à débit différé	216,00€	135,90€	50,00€

PAIEMENT PAR CARTE

• Paiement par carte bancaire en euros en France et dans l'EEE(2)

Gratuit

RETRAITS D'ESPÈCES

Retrait d'espèces en euros

 Retrait d'espèces au distributeur automatique de billets (cas d'un retrait à un distributeur automatique de la banque)
 Banque Populaire Gratuit

 Retrait d'espèces (cas de retrait en euros dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale)

CARTES	VISA INFINITE OU PLATINUM	VISA PREMIER	VISA CLASSIC, MASTERCARD
Jusqu'à 2 retraits dans le mois	-	-	Gratuit
À partir du 3° retrait dans le mois	- 1	-	1,25€/retrait
Retraits illimités dans le mois	Gratuit	Gratuit	_

SERVICES DE PAIEMENTS ÉLECTRONIQUES	
Service e-Cartes (paiement sécurisé sur internet, service disponible depuis l'application mobile) ⁽³⁾	6,50€/an
Fourniture d'une carte PassCyberplus	4,30€
• Solution Secur'Pass pour sécuriser les achats en ligne ainsi que	Gratuit
les opérations sensibles	
SERVICES LIÉS À LA CARTE BANCAIRE	
• Réédition du code confidentiel de la carte en agence	9,80€
• Réédition du code confidentiel de la carte en urgence	13,60€
Consultation du code confidentiel de la carte par Cyberplus (via l'application mobile)	Gratuit
 Modification temporaire des plafonds d'utilisation de la carte pour une durée de 30 jours en agence (retrait et/ou paiement)⁽⁴⁾ 	22,80€
 Modification temporaire des plafonds d'utilisation de la carte pour une durée de 30 jours par Cyberplus via l'application mobile (retrait et/ou paiement) 	3 gratuites/an puis 22,80€
Modification permanente des plafonds d'utilisation de la carte (retrait et/ou paiement)	22,80€/an
 Fabrication de carte – en mode normal – en mode urgent 	Gratuit 21,80€
• Refabrication de la carte avant échéance – en mode normal	10,90€

• Recherche de facturette en cas de contestation d'une opération

• Activation/Désactivation des paiements et retraits à l'étranger (5)

• Activation/Désactivation des paiements à distance (5)

Verrouillage temporaire de la carte⁽⁵⁾

en mode urgent

21,80€

Gratuit

Gratuit

Gratuit

Gratuit

⁽¹⁾ Sous réserve d'acceptation par BPCE Financement et après expiration du délai légal de rétractation. Carte permettant de payer soit au comptant comme une carte de paiement classique, soit à crédit par l'utilisation du crédit renouvelable associé. Carte non commercialisée auprès des mineurs.

⁽²⁾ Voir détail zone EEE page 32.

⁽³⁾ Sous réserve d'un abonnement Cyberplus et d'être équipé de Sécur'Pass. (4) Sous réserve d'éligibilité.

⁽⁷⁾ Jous l'eselve d'engiointe. (5) Via l'application mobile sous réserve d'un abonnement CyberPlus. Voir conditions en agence.

VIA L'ESPACE

CLIENT (INTERNET OU

APPLICATION MOBILE)

23.80€

Gratuit

VIREMENTS(1)

Réception d'un virement SEPA⁽²⁾ occasionnel ou permanent

Gratuit

ÉMISSION D'UN VIREMENT SEPA

 Frais par virement⁽³⁾ d'un compte vers un autre compte du même titulaire BPAURA

	AU GUICHET DE L'AGENCE (OU PAR TÉLÉPHONE)	VIA L'ESPACE CLIENT (INTERNET OU APPLICATION MOBILE)		
Virement (cas d'un virement SEPA occasionnel)				
Frais par virement SEPA classique	Gratuit	Gratuit		
Frais par virement SEPA instantané	Indisponible	Gratuit		
Emission d'un virement SEPA (cas d'un virement SEPA permanent)				
Frais de mise en place d'un virement permanent	Gratuit	Gratuit		
Frais par virement permanent	Gratuit	Gratuit		

• Frais par virement⁽³⁾ vers un compte d'un autre titulaire ou vers un autre établissement

AU GUICHET DE

L'AGENCE (OU PAR

TÉLÉPHONE)

Virement (cas d'un virement SEPA occasion	onnel)	
Frais par virement SEPA classique	5,00€	Gratuit
Frais par virement SEPA instantané	Indisponible	Gratuit
Emission d'un virement SEPA (cas d'un vir	ement SEPA p	ermanent)
Frais de mise en place d'un virement permanent	Gratuit	Gratuit
Frais par virement permanent	1,40€	Gratuit
 Service Wero Service permettant d'effectuer des virem instantanés occasionnels avec un numér mobile 	Grat	
 Frais d'opposition à un virement avant ex (révocation d'une échéance de virement) dans les délais légaux de révocation 		Gratu
Demande d'annulation d'un virement SEF	PA	23.80

PRÉLÈVEMENTS SEPA / TIPSEPA (4)	
 Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA créancier organisme public et assimilé autre 	Gratuit Gratuit
Frais par paiement d'un prélèvement SEPA	Gratuit

⁽¹⁾ Pour les virements en devises hors euros ou impliquant un pays hors de l'EEE, se reporter à la rubrique «Opérations internationales », page 29. (voir détail zone EEE page 32).

• Demande de confirmation de bonne réception d'un

Confirmation de l'exécution d'un virement émis (par SMS

virement par le bénéficiaire

ou Courriel)

⁽²⁾ Virement en euros, reçu en provenance d'un compte situé en France ou dans un autre pays de la zone SEPA (Voir détail de la zone SEPA p 32).

⁽³⁾ Virement en euros, émis vers la France ou un pays de la zone SEPA (Voir détail de la zone SEPA p 32).
(4) Prélèvement SEPA en euros dans l'espèce SEPA. Voir détail de la zone SEPA p 32.

	(SAUF INDICA	€ PAR OPÉRAT TION CONTRA	
Opposition à un prélèvement SEPA avant exécut (révocation d'une échéance de prélèvement)	Gra	tuit	
• Opposition définitive à un mandat de prélèvement (retrait du consentement)	nt SEPA	Gra	tuit
• Frais de révocation d'un mandat de prélèvemen	t SEPA	Gra	tuit
• Remboursement d'un prélèvement SEPA - par p SEPA - (contestation non fondée)	orélèvement	16,	,30€
	EN AGENCE	SUR INTERNET	
Retrait de consentement au prélèvement / Ajout d'un émetteur sur sa liste noire (créanciers non autorisés)	Gratuit	Gratuit	
Ajout d'un émetteur à sa liste blanche avec ou sans limitation du montant et de la périodicité des prélèvements autorisés (par couple ICS/RUM ou ICS) (1)	Gratuit	Gratuit	
Prélèvement SEPA/TIPSEPA		Gra	tuit
CHÈQUES			
Remise de chèque(s) Remise de chèque(s) compensable en France: date de valeur = J + I ouvré ⁽²⁾ (J : date de compt Soumis à délai d'encaissement ou d'indisponibilité (voir conditions générales de la convention de compt	· .	Gra	tuit
Délai d'indisponibilité sur remise de chèque		15 jours ou	/rés ^(I)
• Émission d'un chèque de banque		13,	,50€
Paiement d'un chèque		Gra	tuit
• Renouvellement automatique de chéquier		Gra	tuit
 Frais d'envoi de chéquier à domicile Envoi par lettre recommandée Envoi par courrier simple 		recommandé ranchissement	
OPPOSITION SUR CHÈQUE			
• Frais d'opposition par chèque (à la mise en place)	18,	,30€
OFFRES RETIRÉES DE LA COMMERC	CIALISATIO	DN	
Fourniture d'une carte de débit Carte de paigment internationale			

OTTRES RETIREES DE LA COMMERCIALISATIO	ЛN
• Fourniture d'une carte de débit	
- Carte de paiement internationale	
- Carte Eurocard Mastercard	50,00€/an
- Cartes de paiement internationales à débit immédiat	
- Carte Visa Infinite	325,00€/an
- Carte Visa Platinum	216€/an
Service Cartego	
 visuel catalogue (pour chaque nouveau visuel et par an) 	10,20€/an
– photo personnelle (pour chaque nouveau visuel et par an)	10,20€/an

⁽¹⁾ Les termes ICS / RUM sont définis dans votre convention de compte de dépôt. (2) Jour ouvré : du lundi au vendredi même si l'agence est ouverte le samedi (sauf exception pour les chèques remis le vendredi et crédités le samedi selon le fonctionnement des Centres de Traitement des Chèques).

OFFRES GROUPÉES DE SERVICES

PACK FAMILLE

LA CONVENTION QUI ÉQUIPE TOUTE VOTRE FAMILLE POUR UNE COTISATION UNIQUE

SERVICES INCLUS SELON LA FORMULE SELECTIONNÉE - LE PRIX MENSUEL DE LA COTISATION DÉPEND DU TYPE DE CARTE CHOISI	ESSENTIEL	CONFORT	PREMIUM
La tenue de(s) compte(s)	•	•	•
Un abonnement à des services de banque à distance (Cyberplus Internet et Mobile) par titulaire	•	•	•
Un service d'alertes sur la situation du compte (e-mail ou notification hors App avec Cyberplus)	•	•	•
L'utilisation des cartes dans Apple Pay, Samsung Pay, Garmin Pay, SwatchPAY! ou toutes autres solutions de paiement mobile agréées par la Banque	•	•	•
Un service de coffre-fort numérique par titulaire (1)	•	•	•
Des chéquiers sur demande (hors frais postaux) ⁽¹⁾	•	•	•
Un conseiller dédié en agence	•	•	•
Des retraits gratuits d'espèces aux distributeurs automatiques de billets d'une autre banque (hors réseau Banque Populaire) située dans la zone euro / par carte	3	illimités	illimités
Une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement par titulaire – Sécuriplus (2)		•	•
Une autorisation de découvert par compte ⁽¹⁾⁽³⁾	•	•	•
L'exonération d'agios pour les découverts autorisés inférieurs à $500 \ensuremath{\mathfrak{e}}^{(i)}$		•	
L'exonération d'agios pour les découverts autorisés inférieurs à 1000€ (1)			•
L'exonération des frais de retraits et de paiements par carte hors zone $Euro^{(4)}$	18-28 ans ⁽⁵⁾	18-28 ans ⁽⁵⁾	•



POUR LES PARENTS, jusqu'à 3 comptes (2 comptes individuels ou 1 compte individuel et 1 compte joint ou 2 comptes joints ou 2 comptes individuels et 1 compte joint)
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale)

1 carte par	2 Visa Classic à autorisation quasi-systématique (à débit immédiat) + 2 Visa Classic à autorisation quasi-systématique (à débit immédiat) max.	13,50€	16,20€	
compte	2 Visa Classic + 2 Visa Classic max.	13,50€	16,20€	
et par titulaire (3)	2 Visa Premier + 2 Visa Classic max.		24,90€	29,60€
titulali e 💛	2 Visa Platinum + 2 Visa Premier max.			38,00€
	2 Visa Infinite + 2 Visa Premier max.			52,95€



POUR LES ENFANTS DE 12 À 28 ANS, un compte individuel par jeune Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale)

rourniture d	une carte de debit (carte de paiement interna	ationale)		
1 carte GRATUITE	Visa Classic à autorisation quasi-systématique (à débit immédiat) (6) ou Visa Classic	•	•	
par compte	Visa Classic à autorisation quasi-systématique			
et par	(à débit immédiat) (6) ou Visa Classic ou			•
titulaire (3)	Visa Premier			



LES RÉDUCTIONS COMPLÉMENTAIRES POUR L	ES PLUS DE 28 ANS
Pour les sociétaires CASDEN	10% de réduction
Pour les frontaliers avec formules Essentiel ou Confort	10% de réduction
Pour les frontaliers avec formule Premium	40% de réduction
Pour les clients professionnels (hors SCI et Association) et dirigeants d'entreprise ⁽⁷⁾ (hors clients Banque Privée, cf. convention spécifique p15)	50% de réduction

⁽¹⁾ Clients majeurs uniquement. (2) Garanties selon limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur. Contrat assuré par BPCE Assurances IARD et Covéa Protection Juridique, entreprises régies par le Code des assurances. (3) Après étude de votre dossier par la Banque Populaire et sous réserve de son acceptation. (4) Hors frais de change. (5) Exonération réservée aux clients âgés de 18 à 28 ans et équipés du Pack Famille. (6) Obligatoire pour les mineurs. (7) Les titulaires d'un compte de dépôt destiné à leurs opérations à titre privé et d'un compte courant destiné à leur activité professionnelle ou mandataires d'un compte courant ouvert au nom d'une entreprise bénéficient d'une réduction de 50% sur toutes les offres sous réserve d'éligiplité.

FORFAIT CRISTAL

POUR ÉQUIPER VOTRE COMPTE PERSONNEL CHOISISSEZ LE FORFAIT BANCAIRE QUI VOUS RESSEMBLE

	NCLUS SELON LA FORMULE SELECTIONNÉE - ENSUEL DE LA COTISATION DÉPEND DU TYPE	ECCENITIES	CONFORT	DD EN 411 IN 4
DE CARTE		ESSEINTIEL	CONFORT	PREMIUM
La tenue d	de(s) compte(s)		•	
	ement à des services de banque à distance			
(Cyberplus	Internet et Mobile) par titulaire	•	•	•
Un service ou notifica	e d'alertes sur la situation du compte (e-mail ation hors app avec Cyberplus)	•	•	•
Garmin Pa	n des cartes dans Apple Pay, Samsung Pay, ay, SwatchPAY! ou toutes autres solutions de mobile agréées par la Banque	•	•	•
Un service	e de coffre-fort numérique ⁽¹⁾	•	•	•
Des chéqu	iers sur demande (hors frais postaux) ⁽¹⁾	•	•	•
Un consei	ller dédié en agence	•	•	•
automatiq	ts gratuits d'espèces aux distributeurs ues de billets d'une autre banque (hors réseau pulaire) située dans la zone euro / par carte	3	illimités	illimités
	d'assurance perte ou vol des moyens nt par titulaire – Sécuriplus ⁽²⁾		•	•
Une autor	risation de découvert ⁽¹⁾⁽³⁾	•	•	•
L'exonéra inférieurs	tion d'agios pour les découverts autorisés à 500€(¹)		•	
L'exonéra inférieurs	tion d'agios pour les découverts autorisés à 1000€(1)			•
	tion des frais de retraits et de paiements hors zone Euro ⁽⁴⁾	18-28 ans ⁽⁵⁾	18-28 ans ⁽⁵⁾	•
	+			
POLIR I F	S PLUS DE 28 ANS			
	d'une carte de débit (carte de paiement intern	ationale)		
	Visa Classic à autorisation quasi-systématique (à débit immédiat)	7,20€	10,75€	
4	Visa Classic	7,20€	10,75€	
1 carte (3)	Visa Premier		16,20€	21,10€
	Visa Platinum			27,45€
	Visa Infinite			38,00€
	+			
POUR LE	S 12 À 28 ANS			
Forfait C	ristal Essentiel (12 à 24 ans)(3)		1€/mois	
	ristal Essentiel (25 à 28 ans)(3)		3€/mois	
Forfait C	ristal Confort et Premium	F40/	المالية المالية	(6)
(sous rés	erve d'éligibilité et hors Visa Infinite)	50%	de réducti	on ⁽⁰⁾
	+			
I EC DÉD	LICTIONS COMPLÉMENTAIRES POLIFI	EC DI LIC	DE 20 AB	ıc

LES RÉDUCTIONS COMPLÉMENTAIRES POUR L	ES PLUS DE 28 ANS
Pour les sociétaires CASDEN	10% de réduction
Pour les frontaliers avec formules Essentiel ou Confort	10% de réduction
Pour les frontaliers avec formule Premium	40% de réduction
Pour les clients professionnels (hors SCI et Association) et dirigeants d'entreprise $^{(7)}$ (hors clients Banque Privée, cf. convention spécifique p15)	50% de réduction

⁽¹⁾ Clients majeurs uniquement. (2) Garanties selon limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur. Contrat assuré par BPCE Assurances IARD et Covéa Protection Jurdique, entreprises régies par le Code des assurances. (3) Après étude de votre dossier par la Banque Populaire et sous réserve de son acceptation. (4) Hors frais de change. (5) Exonération réservée aux clients âgés de 18 à 28 ans et équipés du forfait Cristal. (6) Armondi à l'euro inférieur. (7) Les titulaires d'un compte de dépôt destiné à leurs opérations à titre privé et d'un compte courant destiné à leur activité professionnelle ou mandataires d'un compte courant ouvert au nom d'une entreprise bénéficient d'une réduction de 50% sur toutes les offres sous réserve d'éligibilité.

FORFAIT CRISTAL DUO

POUR CEUX QUI NE VEULENT QU'UN COMPTE JOINT DES SERVICES UTILES ET INDISPENSABLES

SERVICES INCLUS SELON LA FORMULE SELECTIONNÉE - LE PRIX MENSUEL DE LA COTISATION DÉPEND DU TYPE DE CARTE CHOISI	ESSENTIEL	CONFORT	PREMIUM
La tenue de compte	•	•	•
Un abonnement à des services de banque à distance (Cyberplus Internet et Mobile) par titulaire	•	•	•
Un service d'alertes sur la situation du compte (e-mail ou notification hors App avec Cyberplus)	•	•	•
L'utilisation des cartes dans Apple Pay, Samsung Pay,Garmin Pay, SwatchPAY! ou toutes autres solutions de paiement mobile agréées par la Banque	•	•	•
Un service de coffre-fort numérique par titulaire (1)	•	•	•
Des chéquiers sur demande (hors frais postaux) ⁽¹⁾	•	•	•
Un conseiller dédié en agence	•	•	•
Des retraits gratuits d'espèces aux distributeurs automatiques de billets d'une autre banque (hors réseau Banque Populaire) située dans la zone euro / par carte	3	illimités	illimités
Une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement par titulaire – Sécuriplus ⁽²⁾		•	•
Une autorisation de découvert par compte ⁽¹⁾⁽³⁾	•	•	•
L'exonération d'agios pour les découverts autorisés inférieurs à 500€ ⁽¹⁾		•	
L'exonération d'agios pour les découverts autorisés inférieurs à 1000€ ⁽¹⁾			•
L'exonération des frais de retraits et de paiements par carte hors zone Euro ⁽⁴⁾	18-28 ans ⁽⁵⁾	18-28 ans ⁽⁵⁾	•



Fourniture d	'une carte de débit (carte de paiement interna	ationale)		
	Visa Classic à autorisation quasi-systématique (à débit immédiat)	9,30€	14,05€	
1 carte par	Visa Classic	9,30€	14,05€	
titulaire (2 max.) (3)	Visa Premier		20,50€	26,40€
(2 max.) (3)	Visa Platinum			34,50€
	Visa Infinite			47,65€



LES RÉDUCTIONS COMPLÉMENTAIRES POUR L	ES PLUS DE 28 ANS
Pour les sociétaires CASDEN	10% de réduction
Pour les frontaliers avec formules Essentiel ou Confort	10% de réduction
Pour les frontaliers avec formule Premium	40% de réduction
Pour les clients professionnels (hors SCI et Association) et dirigeants d'entreprise ⁽⁶⁾ (hors clients Banque Privée, cf. convention spécifique p 15)	50% de réduction

CONVENTION DE RELATION BANQUE PRIVÉE

Réservée aux clients de la Banque Privée

Nous consulter

- (I) Clients majeurs uniquement.
- (2) Garanties selon limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur. Contrat assuré par BPCE Assurances IARD et Covéa Protection Juridique, entreprises régies par le Code des assurances.
- (3) Après étude de votre dossier par la Banque Populaire et sous réserve de son acceptation.
- (4) Hors frais de change.
- (5) Exonération réservée aux clients âgés de 18 à 28 ans et équipés du forfait Cristal Duo.
- (6) Les titulaires d'un compte de dépôt destiné à leurs opérations à titre privé et d'un compte courant destiné à leur activité professionnelle ou mandataires d'un compte courant ouvert au nom d'une entreprise bénéficient d'une réduction de 50% sur toutes les offres sous réserve d'éligibilité.

OFFRE D'ACCOMPAGNEMENT DE LA CLIENTÈLE EN SITUATION DE FRAGILITÉ FINANCIÈRE (OCF)

Gratuit

Gratuit

L'OCF est une offre groupée de services réservée à la clientèle en situation de fragilité financière comprenant :

- · La tenue, la fermeture et, le cas échéant, l'ouverture du compte de dépôt,
- Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique): Visa Classic à autorisation systématique,
- Le dépôt et le retrait d'espèces dans l'agence de l'établissement teneur du compte,
- Quatre émissions de virements mensuels SEPA, dont au moins un virement permanent ainsi que des prélèvements SEPA en nombre illimité,
- Deux chèques de banque par mois,
- Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, SMS, etc.) ainsi que la possibilité d'effectuer à distance des opérations de gestion vers un autre compte du titulaire au sein du même établissement,
- Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte
- · La fourniture de relevés d'identité bancaire,
- Un changement d'adresse une fois par an.

Frais liés aux incidents de paiement et

Pour les détenteurs de la convention OCF :

irrégularités de fonctionnement de compte ⁽¹⁾	Gratuit
 Frais spécifiques liés aux commissions d'intervention prévu à l'article R. 312-4-2 du code monétaire et financier 	Gratuit
 Frais de rejet de prélèvement, de virement ou de TIPSEPA pour défaut de provision Si montant de l'opération inférieur à 20€, Si montant de l'opération supérieur ou égal à 20€. 	Gratuit Gratuit
Frais par saisie administrative à tiers détenteur	Gratuit
Frais par Saisie-attribution / Frais par Saisie conservatoire	Gratuit
Intérêts débiteurs (y compris le forfait)	Gratuit

OFFRES RETIRÉES DE LA COMMERCIALISATION

Affinéa
 Anciennes conventions ex BP2L, ex BPMC et ex BPA
 Nous consulter
 Nous consulter

Anciennes conventions ex bi 2L, ex bi i i C et ex bi A

Les Services Plus BPAURA
 Nous consulter

(1) Frais concemés: les commissions d'intervention, les frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision, les frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé, le forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision, les frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision, les frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision, les frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques, les frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire, les frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque.

IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS

€ PAR OPÉRATION (SAUF INDICATION CONTRAIRE)

COMMISSION D'INTERVENTION

• Par opération avec un plafond de 80€ par mois

8.00€



DÉFINITION

Sur l'extrait de compte le lib<u>ellé utilisé est : COMMISSION INTERVENTION</u>

OPÉRATIONS PARTICULIÈRES

• Frais par saisie administrative à tiers détenteur

10% du montant de la créance (dans la limite d'un plafond de 100,00€)

Frais par saisie-attribution/Frais par saisie conservatoire

105.00€

INCIDENTS DE PAIEMENT

INCIDENTS LIÉS AUX CHÈOUES

Rejet de chèque

• Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision (maximum 1 par jour)(1)

12.00€

- Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision⁽²⁾
 - Chèque inférieur ou égal à 50€
 - Chèque supérieur à 50€

22.00€/reiet

42.00€/reiet



DÉFINITION

Rejet de chèque : le forfait de frais de rejet d'un chèque comprend les frais de lettre d'information préalable pour chèque émis sans provision, les frais de rejet, l'envoi de la lettre d'injonction, la déclaration à la Banque de France, la délivrance d'un certificat de non-paiement, le blocage de la provision

- Frais suite à notification signalée par la Banque de France 25.00€ d'une interdiction d'émettre des chèques
- Frais pour chèque émis en période d'interdiction bancaire
- · Frais de mainlevée de l'interdiction bancaire ou judiciaire (par mainlevée)
- Frais pour chèque remis et retourné impayé pour motif autre que sans provision

37.85€/chèque

6,25€

Gratuit

(1) En cas de paiement du chèque, les frais de lettre d'information préalable sont facturés en complément de la commission d'intervention. En cas de rejet du chèque, les frais de lettre d'information préalable sont inclus dans le forfait de frais de rejet.

(2) Ces frais n'intègrent pas la commission d'intervention. Elle sera facturée séparément.

INCIDENTS LIÉS AUX PRÉLÈVEMENTS ET VIREMENTS

Rejet de prélèvement

- Frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision⁽¹⁾
- Prélèvement inférieur à 20€
- Prélèvement supérieur ou égal à 20€⁽²⁾

Montant de l'opération 12,00€/rejet



A SAVOIR

Les frais de rejet, ainsi que la commission d'intervention liée à cet incident ne sont pas facturés si la banque est en mesure d'identifier qu'il s'agit d'une représentation d'un prélèvement déjà rejeté pour défaut de provision. À défaut, ces frais (incluant frais de rejet et commission d'intervention) seront remboursés par la banque, sur demande du client apportant la preuve de cette représentation par tout moyen.

Rejet de virement

- Frais de rejet d'un virement ou d'un TIPSEPA(1)
 - Virement inférieur à 20€
 - Virement supérieur ou égal à 20€(2)

Montant de l'opération 12,00€/rejet



DÉFINITION

Ces montants forfaitaires comprennent : les frais de rejet et la notification du refus d'exécution de l'ordre de paiement . Sur l'extrait de compte le libellé utilisé est : FRAIS PRELEVEMENT IMPAYE ou FRAIS VIREMENT IMPAYE selon la nature de l'incident

INCIDENTS LIÉS AUX CARTES

 Frais d'opposition (blocage) de la carte par le titulaire pour perte, vol ou usage frauduleux ou par la banque pour usage abusif

Gratuit

 Frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire (pour motif usage abusif)

47,00€

PLAFONNEMENTS SPÉCIFIQUES

 Frais liés aux incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement⁽³⁾ du compte pour les clients identifiés comme fragiles financièrement et/ou éligibles à l'OCF au titre des articles L. 312-1-3 et R.312-4-3 du code monétaire et financier

Plafonnement à 25.00€/mois

 Frais liés aux incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement⁽³⁾ du compte pour les clients mineurs identifiés comme fragiles financièrement et/ou éligibles à l'OCF au titre des articles L. 312-1-3 et R.312-4-3 du code monétaire et financier

Plafonnement à 16,50€/mois

- (I) Quelles que soient la devise, la provenance et la destination de l'opération.
- (2) Ces frais n'intègrent pas la commission d'intervention. Elle sera facturée séparément (voir définition et tarification page 17).
- (3) Frais concernés: les commissions d'intervention, les frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision, le forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision, les frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision, les frais de lettre d'information pour compte débîteur non autorisé, les frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision, les frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques, les frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire, les frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque.

DÉCOUVERTS ET CRÉDITS

Après étude de votre dossier par la Banque Populaire et sous réserve de son acceptation

€ PAR OPÉRATION (SAUF INDICATION CONTRAIRE)

DÉCOUVERTS ET AUTORISATIONS DE DÉCOUVERT(1)

Minimum forfaitaire d'intérêts débiteurs

9,00€/trimestre



À SAVOIR

Non compris dans le TAEG, le minimum forfaitaire d'intérêts débiteurs s'applique pour tous les découverts (autorisés ou non autorisés) si le solde moyen débiteur du compte est inférieur à 400€ en moyenne journalière calculée entre deux arrêtés de comptes trimestriels.

AUTORISATION DE DÉCOUVERT (2)

- Autorisation de découvert permanente
 - Intérêts débiteurs au taux de
 - Frais de gestion

17,90%/an (Taux débiteur annuel révisable TBB + 10⁽³⁾) dans la limite du taux d'usure **Gratuit**

Pour exemple : pour une utilisation du découvert de 1000 €, pendant une durée de 30 jours consécutifs, au taux débiteur de 17,90 %, le TAEG⁽⁺⁾ ressort à 19,60 %. Le TAEG réel, fonction de votre utilisation, sera indiqué sur vos relevés de compte.

- Autorisation de découvert ponctuelle
 - Intérêts débiteurs au taux de
 - Frais de gestion

17,90%/an (Taux débiteur annuel révisable TBB + 10⁽³⁾) dans la limite du taux d'usure **Gratuit**

Pour exemple : pour une utilisation du découvert de 1000 €, pendant une durée de 30 jours consécutifs, au taux débiteur de 17,90 %, le TAEG⁽⁴⁾ ressort à 19,60 %. Le TAEG réel, fonction de votre utilisation, sera indiqué sur vos relevés de compte. Sur l'extrait de compte, le libellé utilisé est :

AGIOS SUR CPTE X TRIMESTRE 202X AU TAEG X %



DÉFINITION : AGIOS (ou intérêts débiteurs)

DÉCOUVERT (1)(2)

Découvert non autorisé / dépassement du découvert autorisé

En cas de dépassement ou en l'absence d'autorisation de découvert dont vous bénéficiez, les intérêts perçus sur les dépassements du découvert autorisé ou non autorisé sont calculés au taux conventionnel majoré de 3 points. Taux plafond fixé par la Banque de France⁽⁵⁾ dans le cadre de l'application des directives de la Banque de France, à chaque trimestre civil, toute modification étant immédiatement applicable.



DEFINITION: TAEG

- (1) Accessible à partir de 18 ans et sous réserve de l'acceptation de la Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes.
- (2) Taux débiteur plafonné au taux de l'usure fixé par les pouvoirs publics. Taux d'usure disponible en agence. Autorisation de découvert utilisable pendant une ou plusieurs périodes n'excédant pas 30 jours consécutifs. Le compte doit redevenir créditeur entre chaque période.
- jours consécutifs. Le compte doit redevenir créditeur entre chaque période.

 (3) Taux de base Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes: 7,90% en vigueur au 01/07/2024. Ce taux est soumis aux conditions des marchés financiers et peut être révisé à tout moment.

 (4) TAEG (Taux Annuel Effectif Global) indicatif annuel calculé conformément à l'annexe à l'article R314-3
- (4) IAEG (1 aux Annuel Effectif Global) indicatif annuel calculé conformément à l'annexe à l'article R314-3 du code de la consommation sur la base d'une utilisation immédiate, constante et intégrale sur une durée de 365 ou 366 jours ou sur la durée totale du découvert si la durée est déterminée.
- (5) Ce taux calculé par la Banque de France, pour les crédits de trésorerie accordés aux particuliers est susceptible de variation à chaque trimestre civil. Si le découvert est supérieur à 1524€, le taux appliqué sera celui publié sous la rubrique « découverts», votue variation étant immédiatement applicable.

CRÉDITS À LA CONSOMMATION (1)

- Crédit renouvelable
- Facelia (2)

Le crédit renouvelable Facelia est un produit de BPCE Financement⁽³⁾ qui en fixe les conditions tarifaires



À SAVOIR

Le crédit renouvelable peut être souscrit indépendamment de la carte bancaire.

- Prêt personnel
 - Taux débiteur
 - Frais de dossier (en % du montant emprunté)
 - Minimum
 - Maximum
- Crédit Étudiant, Crédit Apprentis, Crédit Permis à 1€ par jour, eco-prêt à taux zéro (Eco-PTZ)
 - Frais de dossier
- Avance sur bourse allouée par le CROUS
- Caution locative (18-28 ans)
- Location avec Option d'Achat⁽⁴⁾

Nous consulter 1,00% du montant du prêt 83,00€ 495.00€

> Nous consulter Gratuit

Nous consulter

2,5% maximum du montant annuel garanti + frais de dossier de 42,10€

Nous consulter

CRÉDITS IMMOBILIERS (5)

- Taux des prêts immobiliers
- Prêt immobilier
 - Frais de dossier (en % du montant emprunté)
 - Minimum
- Prêt à taux zéro
 - Frais de dossier
- Prêt en CHF
- Frais de retard de paiement d'une échéance de prêt

Nous consulter

1,00% 550.00€

Gratuit
Nous consulter

Taux du prêt + 3 points

⁽¹⁾ À partir de 18 ans, sous réserve d'acceptation de votre dossier par la Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes, prêteur et après expiration du délai légal de rétractation.

⁽²⁾ Sous réserve d'acceptation de votre dossier et après expiration du délai légal de rétractation.

⁽³⁾ Sous réserve d'acceptation par BPCE Financement et après expiration du délai légal de rétractation. Carte non commercialisée auprès des mineurs.

⁽⁴⁾ La Location avec Option d'Achat est un produit de BPCE Lease.

⁽⁵⁾ Sous réserve d'acceptation de votre dossier par la Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes, prêteur. Pour le financement d'une opération relevant des articles L. 313-1 et suivants du Code de la consommation (crédit immobilier), l'emprunteur dispose d'un délai de réflexion de dix jours avant d'accepter l'offre de crédit. La réalisation de la vente est subordonnée à l'obtention du prêt. Si celui-ci n'est pas obtenu, le vendeur doit rembourser les sommes versées.

GARANTIES ET PRESTATIONS DIVERSES

T LIER sulter
LIER
sulter
sulter
sulter
€
€
ı€.
•
€
sulter
€
€ ⊮€ ⊮€

^{*} Caution CASDEN sous réserve d'éligibilité et d'acceptation de votre dossier.

AUTRES PRESTATIONS	
	CRÉDIT IMMOBILIER
Demande de décompte de remboursement anticipé - Pour les offres souscrites avant le 01/07/2016 - Pour les offres souscrites à compter du 01/07/2016	26,60€ Gratuit
Réédition de tableau d'amortissement : – Via l'agence – Via l'application mobile ou Internet* Duplicata du contrat de prêt	32,80€/duplicata Gratuit 26,60€
Attestations diverses sur crédit en cours en agence Forfait de déblocages de prêt sauf PTZ et ECO PTZ (à compter du 10 ^{ème}) Attestations CAF ou intérêt d'emprunt via l'application mobile	26,60€ 16,50€
ou Internet* Rédaction d'un avenant de contrat de prêt (hors substitution	Gratuit 495.00€
assurance emprunteur et hors changement de taux) Rédaction d'un avenant de contrat de prêt pour changement de taux d'intérêt, de devises ou de type de taux (sur capital restant dû par prêt)	I,50 % avec un mini de 495,00€/prêt
Frais de modification du compte de prélèvement vers un autre compte : – Via l'agence – Via l'application mobile ou Internet*	48,20€ Gratuit
Frais de modification de la date de prélèvement des échéances : - Via l'agence - Via l'application mobile ou Internet*	48,20€ Gratuit
Frais de modification d'un prêt en cours (hors avenant et hors cas précédemment cités)	48,20€
Frais d'envoi de contrat aux non résidents * Pour les prêts souscrits en Furos, sous réserve d'un accès Cyberplus et hors coût foi	138,00€

* Pour les prêts souscrits en Euros, sous réserve d'un accès Cyberplus et hors coût fournisseur Internet

ASSURANCE

son état de santé et de la durée du crédit (2).

	:
Assurance Emprunteur ⁽¹⁾	Nous consulter
Le coût de l'assurance embrunteur(s) dépend principalement de l'âge de	e l'assuré de

⁽¹⁾ Contrat assuré par BPCE Vie et CNP Assurances, entreprises régies par le Code des assurances.

⁽²⁾ Voir limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur.

ÉPARGNE ET PLACEMENTS **FINANCIERS**

€ PAR OPÉRATION (SAUF INDICATION CONTRAIRE)

Droits de garde(2)

Outre les frais et tarifs mentionnés ci-dessous, le CLIENT est redevable de façon générale de tous frais, honoraires, impôts et taxes occasionnés par l'ouverture, le fonctionnement, la clôture du compte ou par la souscription d'un produit ou

OUVERTURE/ CLÔTURE ET FRAIS DE TENUE ET GESTION DE COMPTE

 Ouverture / Clôture d'un compte d'épargne ou Compte Titres Ordinaire (CTO) (hors PEA ou PEA PME) 	Gratuit
 Ouverture Plan Épargne en Actions (PEA) ou Plan Épargne en Actions dédié aux PME (PEA PME) 	Gratuit
• Frais de tenue de compte d'épargne réglementé inactif	Gratuit
• Frais de tenue de compte d'épargne non réglementé inactif ⁽¹⁾	30,00€/an
(compte inactif au sens de l'article L.312-19 du code monétaire	et financier)

Frais de tenue de compte et de gestion de compte titres,

(compte inactif au sens de l'article L.312-19 du code monétaire et financier)			
TRANSFERT			
• Transfert CEL, PEL, PEP vers une autre band	que	118,00€ par compte	
• Transfert PEA/PEA-PME vers une autre banque — Titres cotés — Titres non cotés	Dans la limite d'un	plafond de 150€ 15,00€/ligne 15,00€/ligne	
• Transfert d'un compte titres ordinaire vers une autre banque (minimum de percep	tion 122,40€)		
Valeurs françaisesValeurs étrangères		16,40€/ligne 58,90€/ligne	

ÉPARGNE BANCAIRE

PEA ou PEA-PME inactif

RELEVÉ DE COMPTE MULTIPRODUITS (HORS COMPTE DE DÉPÔT)

SELON PÉRIODICITÉ	PAPIER	ÉLECTRONIQUE
Mensuelle	7,60€	7,60€
Trimestrielle	Gratuit	Gratuit
Semestrielle	Gratuit	Gratuit
Annuelle	Gratuit	Gratuit

AUTRES SERVICES

· Crescendo : frais d'abonnement à une épargne automatique (abonnement annuel - plus commercialisé)

• Transfert vers un autre établissement du réseau Banque Populaire

19.60€

Gratuit

PLACEMENTS FINANCIERS

La Banque Populaire, distributeur non indépendant, n'est pas soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec un ou plusieurs producteurs et n'est pas en mesure de fonder son analyse sur un nombre suffisant de produits et services sur le marché car elle travaille principalement avec des entreprises du Groupe BPCE. À ce titre, la Banque Populaire peut bénéficier de rétrocessions de la part de producteurs ou d'émetteurs d'instruments financiers distribués par son intermédiaire.

La Banque Populaire peut bénéficier d'avantages non monétaires suivants : la formation des conseillers, la fourniture d'informations relatives aux instruments financiers, la participation à une conférence, la mise à disposition d'outils, etc. Ces avantages ont pour objectif notamment d'améliorer la qualité du service fourni au client.

⁽¹⁾ Le montant des frais et commissions de toute nature prélevés annuellement sur un compte d'épargne non règlementé inactif (Compte sur Livret, Livret Sociétaire, Livret Premier Pas, Livret ACEF, Livret Tréso et Optiplus Agri) est plafonné par arrêté ministériel. Ce montant est débité dans la limite du plafond réglementaire.

⁽²⁾ Les frais et commissions prélevés annuellement ne peuvent être supérieurs aux droits de garde prélevés si le compte n'avait pas été considéré comme inactif.

COMPTE TITRES ORDINAIRE (CTO)

Droits de Garde (frais de tenue de compte)(1)

Droits de Garde perçus trimes- triellement au titre du trimestre		PROPORTIONNELLE APPLIQUÉI DRISATION DU PORTEFEUILLE	FIXE PAR LIGNE
échu et calculés sur la base du portefeuille valorisé au dernier cours de Bourse du trimestre	TAUX	MINIMUM DE MAXIMUM DI PERCEPTION PERCEPTION	
Portefeuille composé uniquement de valeurs Groupe		Forfait de 6,50€	
Portefeuille mixte composé de valeurs Groupe et/ou d'autres valeurs • Autres valeurs Tranche de 0 à 50 000€ de 50 001€ à 150 000€ au-delà de 150 000€ Commission fixe par ligne: - les 8 premières lignes - lignes 9 à 25 - au-delà de la 25 ^{eme} ligne • Valeurs du Groupe	0,065% 0,055% 0,045% 50% de réduction*		2,40€/ligne 1,60€/ligne 0,80€/ligne Commission fixe standard [™]
Minimum de perception des droit Maximum de perception des droi Si détention de titres étrangers da	ts de garde	10,00€ 250,00€ feuille Forfait 10,90€	i 2)
Portefeuille sans valeur inscrite		Forfait de 6,50€	

^{*} De la tarification «Autres Valeurs» d'un portefeuille mixte, selon la tranche concernée.

Frais de transaction(3)

• Frais de courtage ordres de bourse Euronext au comptant (Paris, Bruxelles, Amsterdam) au comptant

	PAR INTERNET	PAR TÉLÉPHONE	EN AGENCE
Ordre exécuté			
- Commission proportionnelle au montant de la transaction - de 0 à 1500€ - de 1501€ à 10 000€ - au-delà de 10 000€ + 38€ par ligne de titres nominatifs	0% 0,52% 0,47%	0% 1,18% 1,13%	0% 1,18% 1,13%
 Minimum de perception 	9,90€	18,40€	18,40€
Ordre annulé	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Ordre non exécuté	Gratuit	Gratuit	Gratuit

• Opérations sur valeurs étrangères

Nous consulter

Service de Règlement Différé (SRD)

• Commission de règlement différé (CRD)

Cette commission est calculée compte par compte, prorata temporis, avec compensation des achats et des ventes effectués, valeur par valeur, sur une même liquidation. Elle s'ajoute aux frais de courtage.

0,63%/mois avec minimum 20,80€+ frais fixes 5,65€

Frais d'intervention pour insuffisance de couverture SRD

 Frais de prorogation calculés sur la base du cours de la clôture de la valeur du jour de la prorogation 18,40€ 0,19%

(3) Hors taxe sur les transactions financières concemées par l'article 235 ter ZD du CGI.

^{**} Même tarification que la commission fixe par ligne d'un portefeuille mixte.

⁽¹⁾ Les droits de garde (frais tenue de compte) correspondent à la rémunération perçue par votre banque pour assurer la tenue et le service de votre compte titres (paiement des dividendes, suivi des opérations sur titres...)

⁽²⁾ En súpplément de la facturation de la commission proportionnelle calculée sur la valeur du portefeuille, le maximum de perception des Droits de Garde pouvant être majoré de ce forfait.

Opération sur Organisme de Placement Collectif (OPC) (1)

Souscriptions⁽²⁾

-	Souscription	OPC réseau	Banque Populaire	Nous consulter
_	Souscription	OPC autres	établissements	Nous consulter

· Cessions ou rachats

- Rachat OPC réseau Banque Populaire hors fonds à formule Nous consulter

Rachat avant échéance de fonds à formule
Rachat avant échéance de FCP garanti ou à promesse

Nous consulter

Nous consulter



La facturation des ordres de Bourse dépend principalement de la place sur laquelle les titres sont négociés, du montant de l'ordre et du mode de transmission choisi.

PLAN D'ÉPARGNE EN ACTIONS (PEA) ET PLAN D'ÉPARGNE EN ACTIONS DÉDIÉ AUX PME (PEA/PME)

Droits de Garde (frais de tenue de compte)(3)

Perçus trimestriellement au titre du trimestre échu et calculés sur		PROPORTIONI ORISATION DU	NELLE APPLIQUÉE PORTEFEUILLE	FIXE PAR LIGNE
la base de la dernière valorisa- tion du portefeuille en fin de trimestre.	TAUX		MAXIMUM DE PERCEPTION	DU PORTEFEUILLE (EN SUPPLÉMENT DE LA COMMISSION PROPORTIONNELLE)
Portefeuille composé uniquement de valeurs Groupe	50% de réduction*			Commission fixe standard**
	Application	on des Droits	de Garde dans	la limite de 6,50 €
Portefeuille mixte composé de valeurs Groupe et/ou d'autres valeurs • Autres valeurs Tranche de 0 à 50 000€ de 50 001€ à 150 000€ au-delà de 150 000€ Commission fixe par ligne : - les 8 premières lignes - lignes 9 à 25 - au-delà de la 25ªme ligne • Valeurs du Groupe	0,065% 0,055% 0,045% 50% de réduction*			1,25€/ligne 1,05€/ligne 0,80€/ligne Commission fixe standard [™]
Maximum de perception des droi	ts de garde	250),00€	

^{*} De la tarification « Autres Valeurs » d'un portefeuille mixte, selon la tranche concemée.

Frais de transaction (achat ou vente)(4)

Portefeuille sans valeur inscrite

*	,		
	PAR INTERNET	PAR TÉLÉPHONE	EN AGENCE
Ordre exécuté			
Commission proportionnelle au montant de la transaction - de 0 à 10 000€ - au delà de 10 000€	0,50% 0,46%	1,15% 1,10%	1,15% 1,10%
Ordre annulé	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Ordre non exécuté	Gratuit	Gratuit	Gratuit

Gratuit Gratuit

Gratuit

Gratuit

(4) Hors taxe sur les transactions financières concernées par l'article 235 ter ZD du CGI.

^{**} Même tarification que la commission fixe par ligne d'un portefeuille mixte.

⁽¹⁾ OPC = organisme de placement collectif (OPCVM, FIA). Conformément à la réglementation en vigueur, pour obtenir des informations sur les coûts et charges liés aux produits et aux services financiers, le Client doit se reporter aux documents précontractuels ou aux documents réglementaires propres à chaque type d'opération ou instrument financier que la Banque remet ou tient à disposition du Client selon les cas.

⁽²⁾ Les frais de souscription d'OPC s'ajoutent aux éventuels frais et commissions facturés par la société de gestion. Conformément à la réglementation en vigueur, pour obtenir des informations sur les coûts et charges liés aux produits et aux services financiers, le Client doit se reporter aux informations précontractuelles ou aux documents réglementaires propres à chaque type d'opération ou instrument financier que la Banque remet ou tient à disposition du Client selon les cas.

⁽³⁾ Les droits de garde (frais tenue de compte) correspondent à la rémunération perçue par votre banque pour assurer la tenue et le service de votre compte titres (paiement des dividendes, suivi des opérations sur titres...).

Opérations sur Organisme de Placement Collectif (OPC)(1)

_	C		_ +: -	(2)
•	Sous	cri	ptic	กร

- Sousci iptions -	
– Souscription OPC réseau Banque Populaire	Nous consulter
 Souscription OPC autres établissements 	Nous consulter

Cessions ou rachats

- Rachat OPC réseau Banque Populaire hors fonds à formule Nous consulter

- Rachat OPC hors réseau Banque Populaire Nous consulter

AUTRES OPERATIONS	
• Édition et envoi de l'Imprimé Fiscal Unique	Gratuit
• Duplicata et envoi de l'Imprimé Fiscal Unique	Nous consulter
Titres non cotés Actes de gestion Gestion de titres (frais d'acquisition, frais de cession)	1,20%
- Frais de versement sur dividendes	plafonné à 54€ 1,20% plafonné à

AUTRES SERVICES

• Hisséo	Gratuit
Service de versements programmés pour investir	
sur les marchés financiers	
Transactions sur l'or	Nous consulter
Services de Gestion Privée	

 Bilan patrimonial Relevé patrimonial

65.00€ Mandat d'arbitrage sur contrat d'assurance-vie multi-supports Nous consulter

GESTION SOUS MANDAT

Nous consulter

Nous consulter

PARTS SOCIALES

 Frais de souscription, détention, rachat de parts sociales, quel que soit le support de détention (compte dédié ou PEA).

Gratuit

32,50€

⁽¹⁾ OPC = Organisme de Placement Collectif (OPCVM, FIA). Conformément à la réglementation en vigueur, pour obtenir des informations sur les coûts et charges liés aux produits et aux services financiers, le Client doit se reporter aux documents précontractuels ou aux documents réglementaires propres à chaque type d'opération ou instrument financier que la Banque remet ou tient à disposition du Client selon les cas.

⁽²⁾ Les frais de souscription d'OPC s'ajoutent aux éventuels frais et commissions facturés par la société de gestion. Conformément à la réglementation en vigueur, pour obtenir des informations sur les coûts et charges liés aux produits et aux services financiers, le Client doit se reporter aux informations précontractuelles ou aux documents précontractuels propres à chaque type d'opération ou instrument financier que la Banque remet ou tient à disposition du Client selon les cas.

TRANSITION ENERGETIQUE

La Banque de la Transition Energétique par Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes s'inscrit dans un enjeu fondamental : mobiliser l'épargne au bénéfice du financement de projets identifiables de transition énergétique, au travers d'un circuit traçable incontestable. Votre Banque Populaire vous propose des offres d'épargne dédiées au financement de la transition énergétique de votre région.

EPARGNE VERTE

Livret Transition Energétique	Nous consulter(1)
Livret Transition Energétique sociétaire	Nous consulter(1)

Livret de Développement Durable et Solidaire Nous consulter⁽¹⁾

Suivez l'utilisation de votre épargne pour la transition écologique de notre région sur le site dédié : https://banquetransitionenergetique.fr

CRÉDITS VERTS(2)

– Frais de dossier

Prêt Eco PTZ à taux zéro

Bénéficiez de différents prêts pour le financement de vos travaux de rénovation énergétique⁽³⁾ des logements ou pour acquérir votre véhicule⁽⁴⁾ respectueux de l'environnement par exemple.

 Prêt Eco PTZ Prime Rénov à taux zéro Frais de dossier 	Nous consulter Gratuit
Prêt Rénovation Energétique	Nous consulter
Prêt Véhicule Propre	Nous consulter

Nous consulter

Gratuit

⁽¹⁾ Les taux de rémunération sont également consultables et mis à jour sur notre site Internet. (2) À partir de 18 ans, sous réserve d'acceptation de votre dossier par la Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes, prêteur et après expiration du délai légal de rétractation.

⁽³⁾ Pour la réalisation de vos travaux de rénovation énergétique, l'entreprise Cozynergy, partenaire de BPAURA, vous propose une offre clé en main et subventions déduites.

⁽⁴⁾ Par exemple : vélo, vélo à assistance électrique, trottinette électrique, voiture ou deux roues électrique, hybride rechargeable.

ASSURANCES ET PRÉVOYANCE

€ PAR OPÉRATION (SAUF INDICATION CONTRAIRE)

Les offres d'assurance détaillées, ci-après, sont soumises à des conditions et exclusions (vous retrouverez toutes les informations utiles et les caractéristiques principales des offres dans les documents d'informations clés, la notice d'informations ou les conditions générales des contrats). N'hésitez pas à contacter votre conseiller pour toute information complémentaire. La Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes vous présente la gamme de produits d'assurance pour laquelle elle agit en qualité d'intermédiaire en assurances dûment enregistré à l'ORIAS sous le numéro 07 006 015. L'immatriculation Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes peut être contrôlée sur www.orias.fr.

VOUS ASSURER	AINSLOUE	VOS PROCHES

ASSUR-BP Santé⁽¹⁾

Contrat visant à contribuer à la prise en charge des frais de santé

Nous consulter

• Multirisque des Accidents de la Vie⁽¹⁾

Contrat de prévoyance qui assure une indemnisation en cas de décès ou d'accident de la vie privée et des services d'assistance pour aider l'assuré et ses proches dans les situations difficiles

Assurance obsèques⁽²⁾

Une solution pour anticiper le financement de vos obsèques et préserver vos proches

Nous consulter

Autonomis⁽²⁾

Contrat d'assurance dépendance, prévoyant des prestations financières en cas de survenance de dépendance ainsi que des garanties d'assistance pour l'assuré et ses proches Nous consulter

Assurance Famille⁽²⁾

Contrat assurant financièrement l'assuré et sa famille contre les aléas de la vie et permettant de bénéficier d'une assistance pour soi et ses proches

Nous consulter

Assurance Précaution⁽²⁾

Contrat de prévoyance : en cas de décès, remboursement de l'éventuel découvert du compte de dépôt et versement d'un capital à ses proches⁽³⁾

Nous consulter

ASSURER VOS BIENS

Assurance Auto⁽¹⁾

Contrat qui couvre la responsabilité civile de l'assuré et qui lui assure une indemnisation et des services d'assistance en cas de dommages corporels ou dommages matériels causés à son véhicule Nous consulter

• Assurance 2 roues⁽¹⁾

Contrat qui couvre la responsabilité civile de l'assuré et qui assure une indemnisation et des services d'assistance en cas de dommages corporels ou dommages matériels causés à son 2 roues Nous consulter

Assurance Habitation⁽¹⁾

Contrat permettant de couvrir l'assuré et ses proches ainsi que son logement en cas de sinistre couvert Nous consulter

⁽¹⁾ Contrat assuré par BPCE Assurances IARD. Les prestations d'assistance sont mises en œuvre par IMA ASSURANCES. Entreprises régies par le Code des assurances.

⁽²⁾ Contrat assuré par BPCE Vie. Les prestations d'assistance sont mises en œuvre par IMA ASSURANCES. Entreprises régies par le Code des assurances.

⁽³⁾ Selon les conditions, limites et exclusions des engagements contractuels en vigueur. Si le compte de dépôt de référence est débiteur à la date du décès de l'adhérent, le(s) bénéficiaire(s) désigné(s) percevra(ont) le solde du capital garanti après paiement du découvert.

 VERISURE⁽¹⁾ Nous consulter Contrat de prestation de services de télésurveillance

Sécuri High Tech⁽²⁾

Contrat pour assurer vos appareils high-tech nomades (hors téléphones portables) notamment en cas de bris accidentels ou de vol, en France ou à l'étranger

Offre Solo

- Offre Famille

en cas de litiges

Dedicace⁽⁵⁾

Sécuriplus co-titulaire(4)

36.00€/an 48.00€/an

VOUS PROTEGER AU QUOTIDIEN

 Protection juridique⁽³⁾ Contrat qui apporte une assistance juridique à l'assuré et permet la prise en charge des frais nécessaires à sa défense

Nous consulter

ASSURER VOS MOYENS DE PAIEMENT

· Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement Sécuriplus⁽⁴⁾

29.80€/an 14.90€/an

Nous consulter

OFFRES RETIRÉES DE LA COMMERCIALISATION

Voir limites conditions et exclusions prévues aux conditions contractuelles en vigueur

 Fructi-famille⁽⁶⁾ Nous consulter Tisséa⁽⁶⁾ Nous consulter ASSUR-BP Auto⁽⁷⁾ Nous consulter ASSUR-BP Habitat⁽⁷⁾ Nous consulter ASSUR-BP Enfant (7) Nous consulter ASSUR-BP Horizon (7) Nous consulter Contrats de prévoyance ex BPMC, ex BP2L et ex BPA Nous consulter Nous consulter

• Fructi-Budget 2(5)

Contrat garantissant le versement d'une rente mensuelle en cas de décès accidentel de l'assuré

Fructi-Facilités⁽⁵⁾

Contrat versant un capital en fonction de la situation de compte lors du décès du titulaire

Tranquil'habitat⁽⁸⁾

Nous consulter

Nous consulter

⁽¹⁾ VERISURE est un service réalisé par VERISURE.

⁽²⁾ Contrat assuré par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le Code des assurances.

⁽³⁾ Contrat assuré par Covea Protection Juridique, entreprise régie par le Code des assurances.

⁽⁴⁾ Contrat assuré par BPCE Assurances IARD et Covéa Protection Juridique, entreprises régies par le Code des assurances.

⁽⁵⁾ Contrat assuré par BPCE Vie, entreprise régie par le Code des assurances.

⁽⁶⁾ Contrat assuré par BPCE Vie. Les prestations d'assistance sont mises en œuvre par IMA ASSURANCES. Entreprises régies par le code des assurances.

⁽⁷⁾ Contrat assuré par BPCE IARD, entreprise régie par le Code des assurances.

⁽⁸⁾ Tranquil'Habitat est un service réalisé par IMA PROTECT.

AUTRES PRESTATIONS ET SERVICES

€ PAR OPÉRATION (SAUF INDICATION CONTRAIRE)

I 00% des avoirs

50,00€/an

FRAIS DE SUCCESSION

Frais de traitement d'un dossier de succession, par dossier

Frais de traitement du dossier : calculés en fonction du montant des encours et des typologies de produits détenus par le défunt au jour du décès, hors assurance-vie⁽¹⁾, à hauteur de 100 % des comptes individuels et 50 % des comptes joints.

2 000.0.0 0	1,0070 200 410
- minimum	70,00€
- maximum	350,00€
• Dossiers complexes ⁽³⁾	1,20% des avoirs
- minimum	150,00€
- maximum	750,00€

À SAVOIR

supérieure à 1 an

Dossiers simples⁽²⁾

Le traitement bancaire d'une succession comprend différentes étapes dont quelques exemples ci-dessous :

- Enregistrement du décès et gestion du dossier,
- Protection, sécurisation et clôture des comptes du défunt,

Frais annuels pour dossier non réglé, avec date d'ouverture

- Production de(s) arrêté(s) de compte(s) au jour du décès,
- Relations avec les tiers gestionnaires de produits (assureurs, gestionnaire de valeurs mobilières, organismes de financement spécialisé...),
- Correspondance et échanges avec notaire, ayants-droits..., réponse aux sollicitations de l'administration fiscale.

⁽¹⁾ Les contrats d'assurance-vie sont pris en compte dans le cadre de la succession mais n'entrent pas dans l'assiette de calcul des frais de succession.

⁽²⁾ Dossier simple : compte de dépôt + épargne monétaire

⁽³⁾ Dossier complexe: assurance vie et/ou non vie, contrat de capitalisation, crédits, concours divers (caution, compte débiteur), Titres (compte titres, PEA), PEL (non échu), Compte professionnel, Coffres, Coffre-Fort Numérique.

OPÉRATIONS INTERNATIONALES(1)

€ PAR OPÉRATION (SAUF INDICATION CONTRAIRE)



À SAVOIR

Aux commissions indiquées s'ajoutent le paiement des commissions et frais facturés par les banques étrangères, les frais de port, swift et autres frais engagés à votre demande.

CHANGE MANUEL

- Achat et vente de devises⁽²⁾
- Commission de change

Commission fixe

Cours banque en vigueur 8.40€



À SAVOIR

Le cours de change appliqué est celui en vigueur le jour de la transaction.

OPÉRATIONS PAR CARTE BANCAIRE(1)

La commission de change est prélevée en sus des frais indiqués ci-dessous selon le cours en vigueur.

· Paiement par carte bancaire en devise ou en euros dans un pays hors EEE

- Commission proportionnelle au montant de la transaction

2,75% Retrait d'espèces à un distributeur en devise

- Commission fixe

+3.65€/retrait

· Retrait d'espèces à l'étranger au guichet d'une autre banque

2.75% +5.35€/retrait

2.75%

VIREMENTS NON SEPA

Virement dans une devise autre que l'euro ou virement en provenance ou à destination d'un pays en dehors de la zone SEPA (1)

 Frais sur virement émis 	(hors commission de change)
---	-----------------------------

- Commission proportionnelle au montant de la transaction et/ou commission fixe

0,10% du montant

mini 23.00€ maxi 170.00€

• Frais sur virement reçu (hors commission de change)

- inférieur ou égal à 500€ - supérieur à 500€

9.00€ 19.00€

• Virement occasionnel vers un client Banque Populaire du

Maroc (maxi 150 000€)

Nous consulter

· Commission additionnelle swift urgent

17.60€

· Acquit swift (transmission sur demande)

11,50€

· Frais d'intervention et de recherche • Virements émis en mode "OUR" (ensemble des frais à la

28,20€/acte Tarif selon pays

charge de l'émetteur)

destinataire

VIREMENTS SEPA

Virement en euros, au sein de l'EEE (1)(3) ainsi qu'en Suisse, à Saint Marin et à Monaco avec coordonnées bancaires BIC et IBAN du bénéficiaire.

· Frais par virement émis en agence

5.00€

· Frais par virement émis via Cyberplus • Frais par virement reçu

Gratuit Gratuit

- (1) Opérations en devises hors Euro ou impliquant un pays hors EEE (voir détails de l'EEE en page 32).
- (2) Sous réserve de disponibilité des fonds.
- (3) L'option de frais "SHARE" (frais partagés) est obligatoire pour tout virement vers un pays de l'EEE.

COMMISSION DE CHANGE

- Les opérations se présentant dans une devise autre que l'euro font l'objet d'une commission de change de 0,05% du montant
 - Mini 16,00€ maxi 106,00€



La commission de change est perçue à chaque opération de virement (émis ou reçu) en devises ou chèques (émis ou reçus) en devises nécessitant l'achat ou la vente des devises. La commission de change s'applique proportionnellement au montant de la transaction.

CHÈQUES

- chèque émis à destination d'une banque étrangère (mini 32,00€; maxi 165,00€) 0,15% du montant

RELEVE DE COMPTE

- duplicata d'extrait de compte en devises

9,60€/extrait

FRONTALIERS	
• Fronta Compte - Compte en CHF	Gratuit
 Fronta Service - Mise en place d'un avis de prélèvement de salaire (LSV) 	Gratuit
 Fronta Change - Garantie de change Contrat annuel à la souscription avec prélèvement automatique sur Suisse sans prélèvement automatique sur Suisse 	41,50€ 50,90€
 Contrat 9 mois à la souscription avec prélèvement automatique sur Suisse sans prélèvement automatique sur Suisse 	35,40€ 46,40€
 Contrat 6 mois à la souscription avec prélèvement automatique sur Suisse sans prélèvement automatique sur Suisse 	32,10€ 43,10€
 Contrat 3 mois à la souscription avec prélèvement automatique sur Suisse sans prélèvement automatique sur Suisse 	25,50€ 39,80€
 Sortie anticipée Retard de livraison, modification n° de compte ou jour d'échéance, traitement d'un refus de recouvrement LSV 	62,90€ 22,20€

 Convention de compte Cristal ou Pack Famille avec formule Essentiel ou Confort 10% de réduction

 Convention de compte Cristal ou Pack Famille avec formule Premium 40% de réduction

- Paiement par carte bancaire en devises
- Retrait d'espèces à un distributeur en devises

Gratuit si convention⁽¹⁾
Gratuit si convention⁽¹⁾

⁽I) Forfait Cristal, Forfait Cristal Duo ou Pack Famille - Hors frais de change

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

POUR RESTER EN CONTACT AVEC VOTRE BANQUE À TOUT MOMENT

Pour contacter un conseiller

À partir de l'application mobile ou de votre espace connecté sur internet :

- Depuis la rubrique « Contact » accès au n° de téléphone de votre conseiller ou à la prise de rendez-vous en ligne

À partir du Centre de Relation Clients :

 Depuis la France, au : 04 73 73 73 93 (appel non surtaxé, coût selon opérateur) Du lundi au vendredi de 8h30 à 19h00 et le samedi de 8h30 à 13h00

Un accès direct à votre compte où que vous soyez et 24 h /24 :

- Par Internet, avec Cyberplus (www.banquepopulaire.fr/bpaura) ainsi que via l'application mobile Banque Populaire (gratuit)
- Par téléphone, avec Tonalité Plus (serveur vocal) :
 - Depuis la France, au : 04 73 73 73 93 (appel non surtaxé, coût selon opérateur)
 - Depuis l'étranger, au : +(33) 4 73 73 73 93 (appel non surtaxé, coût selon opérateur)

NOS PARTENAIRES / MENTIONS LÉGALES

Les crédits renouvelables sont des produits de BPCE Financement qui en fixe les conditions tarifaires disponibles auprès du Service Consommateurs de cette demière.

BPCE Financement - SA au capital de 73 801 950 €

Siège social : 7, promenade Germaine Sablon 75013 PARIS 439 869 587 RCS Paris. Intermédiaire d'assurances immatriculé à l'ORIAS sous le N° 07 022 393.

La Location avec Option d'Achat est un produit de :

BPCE Lease - Société anonyme à conseil d'administration au capital de 354 096 074 euros – Etablissement de Crédit Spécialisé – Siège social : 7, promenade Germaine Sablon - 75013 Paris - RCS Paris 379 155 369 - N° . TVA : FR 81 379 155 369 Intermédiaire en assurances inscrit à l'Orias n° 07 029 339

BPCE Vie

SA au capital social de 161 469 776€

Siège social : 7, promenade Germaine Sablon, 75013 Paris

349 004 341 RCS PARIS.

Entreprise régie par le Code des assurances.

IMA ASSURANCES

Société anonyme au capital de 157 000 000 euros entièrement libéré, entreprise régie par le Code des assurances, dont le siège social est situé 118, avenue de Paris - CS 40 000 - 79 033 Niort Cedex 9, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Niort sous le numéro 481.5 [1.632

CNP ASSURANCES

SA avec conseil d'administration, au capital social de 686 618 477 € entièrement libéré,

Siège social : 4 Promenade Coeur de Ville, 92130 Issy-les-Moulineaux Immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 341 737 062.

Entreprise régie par le Code des assurances.

BPCE Assurances IARD

Société Anonyme au capital de 61.996.212 Euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris, sous le numéro 350 663 860, entreprise régie par le Code des assurances ayant son siège social au 7, promenade Germaine Sablon 75013 Paris.

COVÉA PROTECTION JURIDIQUE

Société anonyme à conseil d'administration au capital de 88 077 090,60 euros entièrement versé. Entreprise régie par le Code des assurances -RCS Le Mans 442 935 227 - APE 6512 Z. Siège social : 160, rue Henri Champion - 72045 Le Mans cedex 2.

VERISURE

Société par actions simplifiée au capital de 1 085 736 euros. Siège social : I place du Général de Gaulle - 92160 ANTONY - RCS 345 006 027 - N° de TVA : FR 60 345 006 027 - Société titulaire de l'autorisation d'exercer n°AUT-092-2118-07-17-20190361822 délivrée par le Conseil National des Activités de Sécurité le 17/07/2019. Article L. 6 12-14 du Code de la sécurité intérieure : « L'autorisation d'exercice ne confère aucune prérogative de puissance publique à l'entreprise ou aux personnes qui en bénéficient. »

BPCE IARD

SA à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 50 000 000€ entièrement versé.

401 380 472 RCS NIORT

Siège Social: Chaban 79180 CHAURAY

Adresse: Chauray, BP 8410, 79024 NIORT Cedex 09. Entreprise régie par le Code des Assurances.

RÉFÉRENCES EUROPÉENNES

EEE (Espace Economique Européen):

Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède, République Tchèque.

Espace SEPA (Single Euro Payments Area):

Espace unique de paiements en euros : Allemagne, Andorre, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, l'Etat de la Cité du Vatican, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Gibraltar, Grèce, Guernesey, Hongrie, Ile de Man, Irlande, Islande, Italie, Jersey, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Monaco, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Royaume-Uni, Saint-Marin, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, République Tchèque.

Zone EURO :

Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Croatie, Espagne, Estonie, Lituanie, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Lettonie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Portugal, Slovaquie, Slovénie.

RÉSOUDRE UN LITIGE

VOTRE BANQUE POPULAIRE : VOTRE INTERLOCUTEUR PRIVILÉGIÉ

Nous veillons à vous apporter en permanence, la meilleure qualité de service, de conseil et d'écoute.

- En cas d'insatisfaction ou de désaccord, votre conseiller en agence/eagence est votre interlocuteur privilégié pour répondre à votre réclamation.
- Vous pouvez également écrire au Service Réclamations Clients, y compris si la réponse ou solution qui vous a été apportée par votre interlocuteur privilégié ne vous convient pas.

PAR COURRIER	Service Réclamations Clients 2 av du Grésivaudan 38700 Corenc
PAR MAIL	reclamations.bpaura@bpaura.fr
PAR INTERNET	www.banquepopulaire.fr/bpaura/ Rubrique « Besoin d'aide ? » / Réclamations

Nous nous engageons à accuser réception de votre réclamation dans un délai maximum de 10 jours ouvrables à compter de la date d'envoi et à vous répondre sous 20 jours ouvrables à compter de la date de l'envoi de votre réclamation. Toutefois, si une analyse plus approfondie de votre dostre rest nécessaire et entraîne un dépassement de délai, nous nous engageons à vous communiquer le nouveau délai, qui ne devrait pas dépasser deux mois (à compter de la date d'envoi de votre réclamation).

Concernant les réclamations liées aux services de paiement (carte bancaire, virement, prélèvement...), la Banque Populaire vous répondra dans les 15 jours ouvrables à compter de la réception de votre réclamation. Cependant, si un délai supplémentaire est nécessaire pour vous répondre, nous vous adresserons une réponse d'attente motivant ce délai et précisant la date ultime de notre réponse. En tout état de cause, vous recevrez une réponse définitive au plus tard 35 jours ouvrables suivant la réception de votre réclamation.

VOTRE RECOURS EN MÉDIATION

Lorsqu'aucune solution n'a été trouvée auprès de votre agence ou du Service Réclamations Clients, ou en l'absence de réponse, vous pouvez saisir gratuitement un médiateur compétent. Il a pour mission de rechercher, en toute impartialité, une solution amiable pour les litiges entrant dans son champ d'action tel que défini dans la Charte de médiation disponible sur le site Internet de chacun des médiateurs concernés.

Le médiateur de la consommation* pour les litiges liés à la souscription d'un produit ou service bancaire (hors produits financiers) et/ ou à la commercialisation d'un produit d'assurance.

PAR INTERNET	PAR COURRIER
https://www.mediateur-fnbp.fr	Médiateur de la consommation auprès de la FNBP 20/22 rue Rubens 75013 PARIS

^{*} Le médiateur de la consommation est le médiateur qui a reçu l'agrément de la CECMC.
Pour en savoir plus sur la médiation de la consommation : www.economie.gouv.fr/mediation-conso

Le médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers pour les litiges sur les services et placements financiers –hors assurance-vie– (CTO, PEA, obligations, actions, OPC...), l'information des investisseurs, l'exécution des ordres (délais, contenu), les problèmes de tenue des comptes titres, etc.

PAR INTERNET

De préférence par Internet, via le formulaire électronique disponible sur le site internet amf-france.org/fr/le-mediateur bouton "Saisir le médiateur" ou en scannant le QR-Code:

PAR COURRIER

Médiateur de l'AMF - Autorité des Marchés Financiers 17 Place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02

Le médiateur de l'assurance pour les litiges ne relevant pas de la commercialisation d'un contrat d'assurance mais portant exclusivement sur son application ou sur son interprétation.

PAR INTERNET	PAR COURRIER
https://www.mediation-assurance.org	La Médiation de l'Assurance TSA 50110 75441 Paris Cedex 09

En cas de souscription par Internet, vous pouvez également déposer votre réclamation sur la plateforme européenne de règlement par voies extrajudiciaires des litiges en ligne qui orientera votre demande : https://ec.europa.eu/consumers/odr/

POUR ACCÉDER À VOS SERVICES À TOUT MOMENT ENTOUS LIEUX

Télécharger l'application Banque Populaire.







Services gratuits de banque et assurance à distance mis à votre disposition sur l'application Banque Populaire Particuliers (1)

	I DEVOTRE BANQUE À DISTANCE
Biométrie	Accès rapide à vos comptes via la reconnaissance des empreintes digitales ⁽²⁾ ou du visage ⁽²⁾
Gestion	Suivi de vos opérations de paiements et retraits cartes
des comptes	Création d'alertes sur mesure pour piloter au plus près vos comptes
	Verrouillage temporaire ou mise en opposition en temps réel
Pilotage de	Consultation du code secret de votre carte bancaire
votre carte	Consultation et modification si besoin et sous conditions des plafonds temporaires de paiement et de retraits de votre carte ⁽¹⁾
	Gestion et suivi de vos virements
Virements	Ajout d'un bénéficiaire sans délai d'attente grâce à Sécur'Pass activable depuis le Smartphone ⁽²⁾
	Virement SEPA instantané occasionnel avec le numéro de téléphone mobile (via Wero)
Retrait	Retrait d'espèces sans avoir à portée de main votre carte bancaire, avec SMART'retrai

GESTION DE VOTRE ASSURANCE À DISTANCE	
Simulation/ souscription	Simulation tarifaire et souscription en ligne ⁽³⁾
Information sur votre contrat	Consultation de vos bénéficiaires, de vos formules, de vos garanties et de vos franchises
	Visualisation de votre échéancier
Gestion du contrat	Ajout ou suppression d'un bénéficiaire de votre assurance scolaire (option du contrat assurance habitation)
	Modification de la date et de la fréquence de prélèvement
	Modification du compte Banque Populaire de prélèvement
	Déclaration et suivi d'un sinistre
	Utilisation des services de dépannage, travaux, déménagement
Gestion de documents	Obtention d'une attestation, un avis d'échéance

⁽¹⁾ Ces fonctionnalités sont disponibles sur votre espace de banque à distance. Cela nécessite la souscription préalable au service de banque à distance (gratuit hors coûts de connexion facturés par votre fournisseur d'accès à internet) et d'être doté de l'application mobile Banque Populaire pour y accéder.

⁽²⁾ Fonctionnalité disponible sur notre application mobile pour les systèmes d'exploitation et matériels compatibles.
(3) Sous réserve d'acceptation de votre Banque Populaire et après expiration du délai de rétractation.







Prenez rendez-vous avec votre conseiller www.banguepopulaire.fr/bpaura/





